الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التربية الوطنية
مؤسسة التربية و التعليم الخاصة
أوبينياتر
ابتدائي متوسط ثانوي اقامة
Email: saitameur3@gmail.com 023 71 54 67 فاكس: 023 71 54 63 / 0550 47 22 35 رقم الهاتف:

NIVEAU : 2AS/S/M/MT/GE.	MARS 2025.

Composition de français du deuxième trimestre.

Texte :

La peine de mort est une pratique **qui** continue à susciter des débats passionnés à travers le monde. Cependant, plusieurs arguments solides militent en faveur de son abolition définitive. De **mon** point de vue, il est temps de mettre terme à cette action.

D'abord, la peine capitale constitue une atteinte irréversible au droit à la vie, un droit fondamental reconnu universellement. En appliquant cette sentence, l'État se place en contradiction avec les principes de dignité humaine et de respect de la vie.

De plus, les études montrent que la peine de mort n'a pas d'effet dissuasif supérieur aux autres formes de châtiments. Les taux de criminalité ne diminuent pas nécessairement dans les pays **qui** l'appliquent, remettant en question son efficacité préventive. Par exemple aux Etats-Unis l'application de celle-ci n'a pas permis à l'état d'éradiquer les différentes violations de la loi.

Enfin, aucune justice n'est infaillible. Des erreurs judiciaires peuvent conduire à l'exécution d'innocents, une injustice irréversible qui discrédite le système judiciaire. L'irréversibilité de la peine de mort ne permet pas de corriger de telles erreurs car la peine de mort est souvent appliquée de manière disproportionnée envers les minorités ethniques. Ainsi, les personnes défavorisées ou celles ayant un accès limité à une défense juridique adéquate se voient souvent inculpés par faute de moyens pour s'offrir un avocat expérimenté.

En conclusion, la peine de mort apparaît comme une pratique inhumaine, sujette à des erreurs irréparables et souvent appliquée de manière injuste. **Son** éradication mondiale serait un pas significatif vers une justice plus équitable et respectueuse des droits fondamentaux de chaque individu.

Extrait de l'argumentaire contre la peine de mort, Fiacat.

Email: saitameur3@gmail.com 023 71 54 67 :فاكس 023 71 54 63 / 0550 47 22 35 :رقم الهاتف

Question :

I/- Compréhension de l'écrit : (14pts)

1- Quel est le sujet traité dans le texte ?
2- Pourquoi la peine de mort ne représente pas une solution définitive aux différents châtiments ?
3- «…de son **abolition** définitive. »
   - Le mot souligné veut dire :

   A)- propagation. B)- annulation. C)- augmentation.

   - Choisissez la bonne réponse.

4- Relevez du texte une expression équivalente à « peine mort. »
5- Complétez le tableau suivant :

La thèse de l'auteur.	Les arguments. (3 arguments)
……	*1*…….. *2*…… *3*……..

6- Relevez du texte une illustration.
7- « L'irréversibilité de la peine de mort ne permet pas de corriger de telles erreurs car La peine de mort est appliquée de manière disproportionnée envers les minorités ethniques. »
   a)- Quel est le rapport exprimé dans cette phrase ?
   b)- Exprimez le meme rapport en utilisant un des articulateurs suivants : alors- cependant- en raison de.
   - (Faites les transformations nécessaires.)
8- A qui ou à quoi renvoient les termes soulignés dans le texte ?
9- Quelle est l'intention de l'auteur à travers son texte ?
10-« Aucune justice n'est infaillible. »
   a)- Que veut dire l'auteur par cette phrase ?
   b)- Que pensez-vous de ces paroles ? justifiez votre réponse en deux ou trois lignes.

II/- La production écrite : (6 pts)

La violence physique envers les enfants est une pratique inhumaine toujours présente de nos jours.

Dans un texte argumentatif d'une dizaine de lignes, dénoncez ce fléau. Pour ce faire, avancez trois arguments bien choisis et illustrés d'un ou de deux exemples.

Email: saitameur3@gmail.com 023 71 54 67 :فاكس 023 71 54 63 / 0550 47 22 35 :رقم الهاتف

Bon courage.

Le corrigé type

Réponses.	**Barème.**
I/-Compréhension de l'écrit : (14pts) **1-** Le sujet traité dans le texte est : la peine de mort. **2-** La peine de mort ne représente pas une solution définitive car : Les taux de criminalité ne diminuent pas nécessairement dans les pays **qui** l'appliquent, remettant en question son efficacité préventive. **3-** Le mot souligné veut dire : b)- annulation. **4-** L'expression équivalente à « peine de mort » : la peine capitale. **5-** La thèse de l'auteur : de mon point de vue, il est temps de mettre terme à cette action. Les arguments : * la peine capitale constitue une atteinte irréversible au droit à la vie, un droit fondamental reconnu universellement. * les études montrent que la peine de mort n'a pas d'effet dissuasif supérieur aux autres formes de châtiments. * aucune justice n'est infaillible. 6- Une illustration : Par exemple aux Etats-Unis l'application de celle-ci n'a pas permis à l'état d'éradiquer les différentes violations de la loi. 7- a)- le rapport exprimé dans la phrase : la cause. b)- Le même rapport : L'irréversibilité de la peine de mort ne permet pas de corriger de telles erreurs en raison de son application de manière disproportionnée envers les minorités ethniques. Les pronoms soulignés renvoient à : **qui :** une pratique. **Mon :** l'auteur. **Qui :** les pays. **Son :** la peine de mort. 8- L'intention de l'auteur à travers son texte est de nous convaincre et nous persuader de l'inefficacité de la peine de mort. 9- Question de réflexion. **10- II/- Production écrite : (6pts.)**	